

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1950

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 28 juin 1950. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — Après avoir relaté la genèse et les conditions du conflit entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, sur la ligne du parallèle 38, M. Marcel Plaisant a fait ressortir devant ses collègues les termes de la résolution adoptée par le Conseil de Sécurité le 25 juin.

Il résulte de ce document autant que du rapport de la Commission spéciale des Nations Unies et de l'appel rédigé à l'initiative de M. Trygve-Lie que l'attaque armée a été dirigée contre la République de Corée par des forces de la Corée du Nord qui ont franchi la frontière conventionnelle. La nature des opérations militaires, la qualité des engins mis en œuvre et la multiplicité des points de contact achèvent de prouver que l'agression a été voulue et préméditée par les forces armées de la Corée du Nord. Après avoir noté les réactions des membres du Conseil de Sécurité, le Président a constaté que, le 27 juin, le Président Truman, devant l'inquiétude du monde entier en présence de cette agres-

sion manifeste, a décidé de porter une aide immédiate à la Corée menacée dans son indépendance. Du plan conventionnel et du cercle du Conseil de Sécurité, le problème est passé aujourd'hui dans le domaine de la responsabilité du Gouvernement américain, conscient du grave danger encouru par toute la région de l'Est asiatique où se trouve engagé le sort de la liberté.

M. Marcel Plaisant a rendu compte à ses collègues de sa visite au Président de la République, provoquée par la crise ministérielle, et des observations qu'il a été conduit à présenter sur la continuité et l'unité de la politique extérieure de la France.

M. Marius Moutet a été désigné par la Commission pour suivre l'évolution du conflit en Corée et dans la région Est-asiatique.

Le Président a ensuite fait part à la commission du dernier résumé du document de travail présenté par les experts français, le 27 juin 1950, à la Conférence des Six chargée d'examiner la proposition française du 9 mai sur la mise en commun de la production de l'acier et du charbon. Le document a été communiqué au Président par M. le Commissaire général Monnet un jour avant sa parution et M. Marcel Plaisant a exprimé le regret de n'en avoir pas eu connaissance trois jours plus tôt.

M. Bolifraud, chargé d'examiner le budget des Affaires étrangères, a donné connaissance à la commission de ses observations à ce sujet. Une discussion contradictoire a été instituée, à laquelle ont pris part MM. Brizard, Ernest Pezet, et Maroger. La commission a exprimé le désir que soient évités les doubles emplois dans l'Administration des Affaires allemandes et voudrait qu'à l'avenir elles fussent centralisées au Département et non dispersées entre différents offices.

Les chapitres ont fait l'objet d'observations critiques et des propositions tendant à des économies de crédit et d'effectifs seront soumises à la commission des Finances par M. Bolifraud qui rendra compte du sentiment général de la Commission qui voudrait voir réaliser une unité de vues et un emploi rationnel des crédits pour renforcer l'autorité centrale.

FINANCES

Mardi 27 juin 1950. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a tout d'abord décidé d'émettre un avis favorable à l'adoption de la proposition de loi (n° 470, année 1950), portant reconduction de l'allocation temporaire aux vieux dont elle a confié le rapport pour avis à M. Lieutaud.

Puis, poursuivant l'examen des projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour 1950, elle a étudié le budget du Travail et de la Sécurité sociale dont le rapport a été confié à M. Minvielle. Elle a décidé de présenter plusieurs observations dont les principales sont les suivantes :

1° au chapitre 3.150 — Entretien et fonctionnement du matériel automobile — une réduction de 1.000 francs a été effectuée pour souligner qu'il serait plus économique et plus efficace pour les administrations de remplacer leurs véhicules usagés dont l'entretien est très onéreux par des voitures neuves ;

2° les chapitres 5050 et suivants ont donné lieu à un débat au cours duquel l'utilité et les conditions d'efficacité de la formation professionnelle accélérée ont été envisagées en fonction des problèmes posés par le « chômage de frottement ». La commission a décidé d'effectuer une réduction de 1.000 francs pour attirer l'attention du Gouvernement sur ces questions et présenter diverses recommandations.

Mercredi 28 juin 1950. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Réunie dans la matinée, la commission a entendu un rapport de M. Aubert sur un projet d'arrêté relatif aux redevances destinées au Fonds de soutien des hydrocarbures et assimilés d'origine nationale qui lui était soumis en application de l'article 18 de la loi relative aux comptes spéciaux du Trésor pour 1950. Elle a décidé d'émettre un avis favorable au texte de l'arrêté.

Judi 29 juin 1950. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — *Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée,*

la commission a entendu le rapport de M. Maroger sur le budget des Affaires étrangères. Après avoir présenté une analyse des crédits demandés et retracé l'évolution des effectifs du Ministère, le rapporteur a souligné l'importance des sommes affectées à la délégation française à l'Autorité Internationale de la Ruhr. Une réduction de un million a été décidée sur ce poste afin de provoquer les explications du Gouvernement. Après avoir entendu M. Bolifraud, représentant la commission des Affaires étrangères, la commission a rétabli le crédit destiné à l'octroi d'indemnités aux parlementaires français siégeant à l'Assemblée consultative européenne. Elle a également rétabli un crédit de 8 millions au chapitre 3090 — Services à l'étranger — dépenses de matériel et diverses — la réduction de 13 millions effectuée par l'Assemblée Nationale lui ayant paru excessive. L'ensemble du budget, ainsi modifié, a été adopté.

La commission a ensuite abordé l'examen du budget de la Présidence du Conseil (services civils). M. Diethelm a présenté son rapport sur le fascicule « Services administratifs ». Il a souligné l'importance des effectifs et les défauts de l'organisation de ces services. Pour obtenir qu'une réforme soit entreprise dans ce domaine, la commission a effectué une réduction des crédits de personnel. Un débat a eu lieu sur le chapitre 6000 — Fonds spéciaux — auquel ont pris part notamment MM. Jean Berthoin, rapporteur général, Diethelm, rapporteur, Pellenc et Alex Roubert, Président.

Enfin, la commission a adopté sans modification le projet de loi (n° 482, année 1950) tendant à majorer le pourcentage des crédits mis à la disposition des Ministres pour les dépenses de fonctionnement de l'exercice 1950 dont elle a confié le rapport à M. Jean Berthoin, rapporteur général.

Au cours d'une deuxième séance, tenue dans l'après-midi, la commission a poursuivi l'examen du budget de la Présidence du Conseil (services civils). Sur les crédits du fascicule « Service de Presse » une réduction de 500.000 francs a été opérée sur la proposition de M. Diethelm, pour marquer le désir de la commission de voir réduire l'importance de ce service. Il a signalé également que la subvention à l'Agence France-Presse se révélerait certainement insuffisante.

Les crédits destinés à la Direction des Journaux Officiels n'ont

donné lieu à aucune observation et ont été adoptés sans modification.

Un large échange de vues a eu lieu à propos du Commissariat général au Plan et a porté notamment sur son organisation, ses missions et le rôle de coordination des différents services économiques qu'il doit jouer. Pour marquer son désir de voir le Commissariat général se limiter à ce rôle, elle a refusé les crédits destinés à la création d'emplois nouveaux pour le service de contrôle et de visa concernant l'ordonnancement des tirages sur le fonds de modernisation et d'équipement et les crédits destinés à couvrir les dépenses relatives à l'établissement de cartes départementales des opérations du Plan.

Enfin, sur les crédits du Secrétariat général du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne, une réduction a été effectuée pour marquer le désir de la commission de voir supprimer cet organisme qui lui a paru faire double emploi avec les services similaires existant dans plusieurs ministères.

En conclusion de l'examen des crédits des services civils de la Présidence du Conseil, la commission a chargé son rapporteur de demander une réorganisation générale de ces services.

Elle a ensuite commencé l'examen du budget des Travaux Publics. Son rapporteur, M. Lamarque, lui a présenté une analyse des crédits par grandes masses et a souligné combien il était regrettable que les crédits de travaux d'entretien des routes, des ponts, des voies navigables et des ports aient été sensiblement réduits, ce qui entraîne inévitablement une dégradation du capital national que constituent ces éléments essentiels de la vie économique de la Nation. Il a ensuite marqué l'importance relative des subventions aux différents réseaux de transports par rapport à l'ensemble des crédits du budget des Travaux publics.

Après un échange de vues sur le déficit de la S. N. C. F., la suite du débat a été renvoyée à la prochaine séance.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Judi 29 juin 1950. — *Présidence de M. André Cornu, président.* — M. Rogier a été nommé rapporteur :

1° — de la proposition de loi (n° 460, année 1950) tendant à

refuser l'homologation de la décision n° 48-36 votée par l'Assemblée Algérienne au cours de sa session extraordinaire de juin-juillet 1948, autorisant la revision des baux à ferme en Algérie ;

2° — de la proposition de résolution (n° 425, année 1950) de M. André Cornu tendant à inviter le Gouvernement à abroger la disposition illégale de l'arrêté du 16 mars 1949 concernant le paiement des émoluments aux secrétaires des Conseils de Prud'hommes.

La commission a ensuite entendu le rapport pour avis de M^{me} Devaud sur la proposition de résolution (n° 661, année 1949) de M. Delorme, tendant à inviter le Gouvernement à mettre à l'étude la réforme des règles de répartition et à revenir à la domiciliation communale pour les dépenses d'assistance.

Après avoir procédé à un échange de vues général sur le problème de la répartition des charges d'assistance entre l'Etat, le département et la commune, et avant de prendre une position définitive, les commissaires ont émis le vœu d'entendre des précisions complémentaires à ce sujet, de la part de M. Moatti, Directeur de l'Administration générale, départementale et communale au Ministère de l'Intérieur.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Jeudi 29 juin 1950. — *Présidence de M. de La Gontrie, vice-président.* — La commission a, tout d'abord, adopté dans le texte de l'Assemblée Nationale, la proposition de loi (n° 481, année 1950), tendant à proroger la loi n° 48-1977 du 31 décembre 1948 maintenant dans les lieux jusqu'au 1^{er} juillet 1949 les locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de La Réunion et de la Guyane française et fixant le prix des loyers applicables jusqu'à cette date, modifiée par la loi n° 49-846 du 29 juin 1949.

M. Vauthier a été désigné comme rapporteur de ce texte.

Un large débat s'est ensuite instauré autour des dispositions du projet de loi (n° 480, année 1950), prorogeant les dispositions

de l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945, instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement.

Après avoir entendu M. Graève, sous-directeur de l'Algérie au Ministère de l'Intérieur, qui a répondu aux différentes questions que lui ont posées les commissaires sur le régime des réquisitions en Algérie, la commission a décidé, à l'unanimité, de fixer au 31 décembre 1950, la date limite de prorogation des dispositions actuellement en vigueur dans la Métropole.

M. Marcilhacy a été nommé rapporteur du projet de loi.

MARINE ET PÊCHES

Mercredi 28 juin 1950. — *Présidence de M. Abel-Durand, président.* — La commission a consacré sa séance à l'étude de la salubrité ostréicole.

Elle a entendu M. Le Gall, directeur de l'office scientifique et technique des Pêches maritimes, assisté de M. Lambert, inspecteur général au même office, lui exposer dans quelles conditions est déterminée la salubrité des produits ostréicoles dont la constatation est indispensable à la délivrance des étiquettes de salubrité nécessaires à la commercialisation.

M. de Gracia est intervenu pour demander que cette procédure se fasse de façon plus homogène dans les diverses régions intéressées et dans les diverses entreprises d'une même région, afin d'éviter des abus, constatés à Arcachon notamment.

Il a conclu en invitant les hauts fonctionnaires de l'Office des Pêches à visiter les installations de cette localité pour voir ensemble les meilleurs moyens à utiliser pour assurer un bon rendement de l'ostréiculture, tout en assurant une parfaite salubrité des huîtres.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Mercredi 28 juin 1950. — *Présidence de M. Dubois, président.* — M. Pinton, rapporteur de la proposition de loi (n° 209, année 1950), tendant à étendre le bénéfice de la retraite prévue par la

loi du 22 juillet 1922 aux agents des services publics réguliers de voyageurs et de marchandises, a, tout d'abord, déclaré à ses collègues qu'il était dans ses intentions de donner un avis défavorable au texte voté par l'Assemblée Nationale, en l'assortissant d'une proposition de résolution invitant le Gouvernement :

1° à promouvoir au plus tôt la coordination effective du rail et de la route en y incluant le régime des retraites de leurs agents ;

2° à mettre la C. A. M. R. en état de trouver les ressources immédiates nécessaires à ses engagements et à la péréquation des retraites servies par elle.

Après un bref échange de vues, auquel ont pris part MM. Boissard, Robert et le Président, la commission a décidé d'examiner le rapport définitif de M. Pinton le jeudi 6 juillet 1950.

Elle a, ensuite, entendu M. Fouques-Duparc, rapporteur pour avis du *budget du Secrétariat général à l'Aviation civile et commerciale (S. G. A. C. C.)*. Au cours de son exposé, M. Fouques-Duparc a évoqué différents problèmes et, notamment, ceux de la création d'un ministère de l'air unique (dont il est partisan), des constructions aéronautiques françaises, du déficit de la Compagnie Air-France, (dont il a souligné l'effort de compression au point de vue du personnel, tout en regrettant son « suréquipement »).

En terminant, le rapporteur pour avis a demandé que le Parlement aide le Gouvernement à mettre l'aviation française à l'abri d'un sabotage systématique, opéré surtout dans le domaine psychologique et moral.

M. de Gracia a donné quelques indications nouvelles relatives au récent accident du Laté-631.

Enfin, la commission a adopté à l'unanimité les observations contenues dans le rapport verbal de M. Fouques-Duparc, en lui demandant de déposer le plus rapidement possible son texte, avant la discussion en séance publique du budget du S. G. A. C. C.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Mardi 27 juin 1950. — Présidence de M. Delfortrie, président.
— La commission a examiné la proposition de loi (n° 452,

année 1950), adoptée par l'Assemblée Nationale, après déclaration d'urgence, tendant à modifier le décret-loi du 29 octobre 1936.

Après avoir indiqué dans quelles conditions le délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour donner son avis sur ce texte se trouvait prorogé, le Président a rappelé les principaux objectifs de la proposition de loi.

Un échange de vues s'est instauré entre MM. Vanrullen, Bousch et Armengaud.

La commission a désigné M. Vanrullen comme rapporteur de la proposition de loi et décidé de tenir une nouvelle réunion pour examiner les propositions du rapporteur.

L'examen du budget de l'industrie et du commerce, inscrit à l'ordre du jour, a été reporté à la réunion suivante.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mardi 27 juin 1950. — *Présidence de M. Saint-Cyr, vice-président.* — La commission a chargé M. Tharradin de présenter un rapport favorable à la proposition de loi (n° 470, année 1950), portant reconduction de l'allocation temporaire aux vieux, dont il a été décidé de demander la discussion immédiate afin que les bénéficiaires ne subissent aucun retard dans la perception de leur allocation.